AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0428
FR0012435121-FS0215

10 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 avril 2015, la société anonyme Amundi Group[1] (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds sous gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 avril 2015, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de gestion Amundi SA, Société Générale Gestion SA, CPR Asset Management SA et Etoile Gestion SA qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIS et détenir, indirectement, pour le compte desdits fonds, 5 660 117 actions ELIS représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Amundi SA	3 564 273	3,13
Société Générale Gestion SA	1 061 865	0,93
CPR Asset Management SA	768 040	0,67
Etoile Gestion SA	265 939	0,23
Total Amundi Group SA	**5 660 117**	**4,96**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ELIS sur le marché.

[1] Détenue à 80% par le groupe Crédit Agricole et à 20% par le groupe Société Générale. Les sociétés anonymes Amundi, Société Générale Gestion, Etoile Gestion et CPR Asset Management sont des sociétés de gestion contrôlées par Amundi Group et ont une politique de vote commune. Ces sociétés de gestion agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole et Société Générale, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 114 006 167 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.